

Assemblée générale 2023 à Souvigné



Raymond Deborde, président, Anne-Marie Moreau, secrétaire et Claude Brangier, trésorier



L'accueil et le café



Les interventions et échanges



*Mr Perget, adjoint du
maire de Souvigné*



*Mme Contet, Directrice
des AD des Deux-Sèvres*



*Mr Besson, président de
l'association Niort
Associations*



*Mr Lenne, président de la
Fédération des Sociétés
savantes des Deux-Sèvres*

Les nouveaux administrateurs



*Nicole Bonneau
quitte le CA,
après plus de 30
ans de bénévolat*



Laurence Gabard



Françoise Millet



Liliane Roche



Gérard Robinet



Céline Simon

Sans oublier la préparation et la technique



*« Et si Jules Ferry n'avait rien inventé !
L'enseignement primaire en Deux-
Sèvres au 19ème siècle »*

5 | LA SCOLARISATION DES FILLES

Les lois Ferry font progresser l'école pour tous, notamment pour les filles.

On observe une **augmentation du nombre d'établissements publics laïques pour les filles** : +19 par an de 1880 à 1885. En parallèle, il y a une augmentation du nombre des écoles libres ou privées des congrégations : +29 entre 1860 et 1885. Pour le canton de Châtillon-sur-Seine, il n'existe qu'une seule école publique laïque pour les filles rattachée à Saint-Aubin-de-Baubigny. En 1883, la municipalité de Saint-Jouin-sur-Châtillon refuse, quant à elle, de créer une école publique de filles en expliquant qu'elle a déjà une école congréganiste. A Maisontiers, une carte postale permet de constater comment s'organise une école privée de village pour les jeunes filles.



L'enseignement des filles reste encore marqué par la religion.
En effet, l'existence des écoles privées spéciales de filles perdure. En 1893, sur les 710 écoles publiques, 275 sont réservées aux filles et 136 sur les 168 écoles privées.



Enfin, l'accès à l'enseignement supérieur et secondaire pour les filles reste limité. Dans ce contexte, l'ouverture d'un établissement de filles **reste un événement**. L'école primaire supérieure de jeunes filles de Bressuire est créée le 5 janvier 1891. Avec des majuscules et une taille de police plus importante, le prospectus de l'établissement insiste sur le fait que ce dernier est la **seule école** primaire supérieure de l'arrondissement. L'inscription y a un coût, puisque ce n'est pas une école communale mais un établissement privé en raison de la possibilité de recevoir des boursiers et de bénéficier de tarifs spécifiques (filles de fonctionnaires, fratrie).

Pour Jules Ferry, outre l'amélioration de la scolarisation des filles, la mise en œuvre de l'égalité d'éducation est essentielle comme soldo d'une république sans privilèges. Cette égalité se traduit par une volonté de favoriser la mixité au sein des établissements scolaires. Cependant, au quotidien, dans les écoles, garçons et filles restent séparés. Les cartes postales anciennes en apportent un témoignage fort, comme à Tournenay, où garçons et filles ne jouent pas dans la même cour.

Les plans de l'école de Melle de 1882 prouvent également la volonté de séparer filles et garçons contrairement à la philosophie des lois Ferry.

Toutefois, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, la mixité réapparaît dans les classes, comme à Pressigny en 1916.

Grâce aux lois Ferry, l'essentiel de l'enseignement est d'ailleurs commun aux garçons et aux filles, car la loi de 1882 ne fait pas de différences pour les lettres, les sciences, les arts ou la gymnastique ; seuls diffèrent « les exercices militaires » pour les garçons et « les travaux à l'aiguille » pour les filles.

Les résistances sont longtemps restées fortes, notamment dans les zones rurales marquées par la religion. **La mixité a gagné du terrain plutôt pour des raisons économiques et pratiques que pour des choix éducatifs et pédagogiques.**

5 | LA SCOLARISATION DES FILLES

Bien avant les lois Ferry, les parents sont vigilants quant à l'instruction des filles. En 1636, à Saint-Maixent, Jacques Bequignon confie ainsi sa fille à Abraham Mesnard pour la loger et l'emmener à l'école afin qu'elle y apprenne à lire et à écrire. Les communautés elles-mêmes s'intéressent à la question scolaire. En 1585, la ville de Saint-Maixent négocie avec Pierre de Mailly, professeur, les conditions de l'installation de son école dans la cité. Outre la gratuité pour les pauvres, il est prévu que ce dernier ait le monopole scolaire de la ville, en interdisant toutes les autres écoles à l'exception de celles des filles.

Sous l'Ancien Régime, les filles peuvent avoir le même enseignement que les garçons avec des maîtresses d'école ou dans les hôpitaux. Dans le cadre de donations, l'éducation gratuite des filles est souvent mentionnée.

La Révolution se situe dans la continuité quand, en 1793, les révolutionnaires projettent de créer une école gratuite et universelle. Si la loi Guizot de 1833 oblige les communes à n'installer qu'une école primaire communale de garçons, l'instruction féminine progresse tout de même.

La situation s'améliore encore quand, **en 1850**, la loi Falloux impose la création d'une école de filles dans les communes de plus de 800 habitants et quand, **en 1867**, la loi Duruy oblige les communes à avoir une école de filles dès 500 habitants. Cependant, les réponses des communes à un questionnaire pour connaître la situation de l'instruction primaire, confirment leurs difficultés pour la construction d'écoles spéciales de filles. À la fin du XIX^e siècle, les pouvoirs publics cherchent à favoriser la création d'écoles de filles, mais les communes manquent de ressources financières.

Les filles ont longtemps été considérées comme destinées aux seules affaires domestiques, il n'est donc pas nécessaire de les instruire ; ces préjugés sont mentionnés par l'inspecteur spécial de l'instruction primaire des Deux-Sèvres dans un rapport du 10 août 1837.

Certaines communes restent défavorables à la création d'écoles pour les filles pour des raisons morales ou financières. A Niort, le maire installe par décision un tronc dans l'hôtel de ville pour financer une création, moyen de montrer publiquement son désaccord.

En 1871, il existe 203 écoles de filles pour 392 écoles de garçons, et sur les 3523 enfants non scolarisés, 2968 sont des filles. Ainsi, même si elle s'améliore, la **fréquentation scolaire des filles est plus faible que celle des garçons**, car elles ont moins d'écoles accessibles et les institutrices ne sont pas ou peu formées.

En effet, dès 1833, le Département est tenu d'entretenir une école normale de garçons pour la formation des instituteurs. Il faut attendre la loi Paul Bert du 9 août 1879 pour l'obligation d'entretenir une école normale de filles pour la formation des institutrices.

Malgré la bienveillance de l'État, la progression de la scolarisation des filles est ralentie par une législation tardive en leur faveur et par des préjugés parentaux sur l'instruction des filles.

[illegible]

This image shows an open manuscript with folios 10v and 11r. The text is written in two columns per page in a Gothic script. The parchment is aged and slightly discolored.

Conservées pour les écoles paraitre François Jérome, docteur de Saint-Malo et Pierre Martin, dit de Mully, qui est à la tête l'école de la charge de remiser principal du collège de la ville de Saint-Basque. Minuscule datée par M. Picot, notaire royal à Saint-Malo, le 2 novembre 1585. Acte notarié.
Archives départementales des Côtes-d'Armor. C 3062.

The image shows three pages of a manuscript, likely from a historical text. The pages are numbered 1, 2, and 3 from left to right. The text is written in a dense, cursive script, possibly from the 16th or 17th century. The ink is dark, and the paper appears aged and slightly discolored. The handwriting is consistent across all three pages, suggesting a single scribe. The text is organized into paragraphs, with some lines indented. There are no visible illustrations or marginalia on these pages.

The image displays four pages from the 1992-1993 Yearbook of the International Law Commission. The pages are arranged in a 2x2 grid. The top-left page shows a table of contents for the 'General Part' section. The top-right page shows a table of contents for the 'Particular Law' section. The bottom-left page shows the beginning of an article titled 'The Law of the Sea' by Professor J. H. J. van Dijk. The bottom-right page shows the beginning of an article titled 'The Law of the Sea' by Professor J. H. J. van Dijk.

Extrait des de la loi du 10 août 1917, sur l'inscription militaire dans les

05
es,
la
ue
-
s.

cartonage de l'ensemble, l'ensemble
on et Collas, 1937, Sans de l'ensemble
des éléments de l'ensemble de l'ensemble
Archives départementales des Deux-Sèvres, 17 403

14870, n. 12

LA MONTAGNE, 1937, 1, 19
MONTAGNE EN FRANCE EN 1937

1. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
2. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
3. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
4. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
5. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
6. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
7. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
8. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
9. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
10. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
11. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
12. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
13. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
14. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
15. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
16. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
17. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
18. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
19. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
20. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
21. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
22. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
23. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
24. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
25. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
26. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
27. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
28. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
29. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
30. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
31. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
32. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
33. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
34. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
35. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
36. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
37. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
38. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
39. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
40. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
41. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
42. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
43. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
44. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
45. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
46. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
47. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
48. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
49. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
50. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
51. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
52. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
53. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
54. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
55. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
56. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
57. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
58. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
59. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
60. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
61. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
62. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
63. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
64. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
65. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
66. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
67. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
68. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
69. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
70. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
71. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
72. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
73. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
74. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
75. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
76. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
77. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
78. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
79. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
80. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
81. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
82. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
83. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
84. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
85. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
86. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
87. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
88. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
89. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
90. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
91. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
92. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
93. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
94. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
95. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
96. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
97. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
98. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
99. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937
100. MONTAGNE EN FRANCE EN 1937

Les réseaux routiers. Les routes de l'État en 1868, carte n° 11. Route de l'implantation de l'École Supérieure de l'État de 1868 à 1914. Carte de l'État de 1868 à 1914. Carte de l'État de 1868 à 1914.

École normale des Arts à Alger, s.d.
Carré central
Archives photographiques

*prêtée par les Archives Départementales
Des Deux-Sèvres*

*Le Repas Poitevin
préparé et servi par les bénévoles
de l'Association des Amis du patrimoine*











Visite du musée de la Coiffe





Visite du temple de Souvigné

